

## Fiches pratiques

# MOBILITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

Bien connu des formations, les études à l'étranger étaient jusqu'à présent rares en alternance. Avec la réforme de l'Apprentissage, et notamment la loi du 5 septembre 2018 ; **il est désormais possible de partir**, changer de région ou de pays en tant qu'apprenti

## COMMENT ?

Encourager les apprentis à **faire le choix d'une expérience professionnelle dans une autre région ou à l'étranger**, au même titre que les étudiants en formation continue. La mobilité nationale et/ou internationale offre plusieurs avantages, non négligeable sur le marché actuel du travail :

- découvrir une autre culture, un patrimoine et/ou une langue différente,
- découvrir le monde de l'entreprise à l'échelle internationale et nationale
- découvrir les différentes méthodes et/ou procédés, propres à chaque pays ou chaque région et bassin d'emploi
- apprendre de nouvelles techniques et/ou de nouveaux outils ,découvrir des métiers nouveaux
- étoffer son CV d'une expérience professionnelle à l'étranger...

**Découvrez le journal de bord de Sandra, ayant bénéficié d'une mobilité internationale au Maroc, et de Clément, parti en Polynésie Française dans le cadre de sa mobilité nationale**



pour toute information contactez votre référente mobilité du CFA :

**Clémence BAUDIER**

[cbaudier@cfa-sport.com](mailto:cbaudier@cfa-sport.com)

Téléchargez les Kits Mobilité internationale Alternants et Entreprises en cliquant sur les Guides ci-dessous

LOI POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR  
SON AVENIR PROFESSIONNEL

Accompagnez vos  
**ALTERNANTS**  
dans leur  
**MOBILITÉ**  
européenne ou internationale



LOI POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR  
SON AVENIR PROFESSIONNEL

Boostez la  
**MOBILITÉ**  
européenne ou internationale de vos  
**ALTERNANTS**

